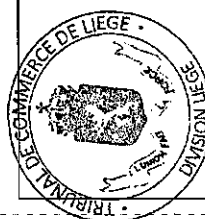




Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte

18155515



10 OCT. 2018

Greffes

N° d'entreprise : 0843556342

Dénomination : Centres Culturels Visétois
(en entier) :

(en abrégé) :

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège : rue des Récollets, 1 à 4600 Visé

Objet de l'acte : Modifications et désignations statutaires**1) Modifications statutaires**

A l'assemblée générale de l'asbl Centres culturels visétois du 28 mai 2018, les modifications statutaires suivantes ont été adoptées:

L'article 17 des statuts est remplacé par la disposition suivante:

Article 17: L'association est administrée par un **conseil d'administration** composé de la manière suivante :

1. Cinq membres désignés par l'assemblée générale sur proposition conforme du conseil communal de Visé. Ils peuvent être choisis en dehors des membres effectifs. Ils doivent être de sexe différent. Ces cinq membres seront désignés proportionnellement à la composition politique du conseil communal (article 169 du code électoral, clé d'Hondt).
2. Un de ces cinq membres visés au point 1. est désigné par l'assemblée générale également sur proposition conforme du collège communal de Visé.
3. Si un groupe politique démocratique représenté au conseil communal de Visé n'a pas de représentation au conseil d'administration selon la répartition prévue au point 1, il a droit à un poste d'observateur non rémunéré au sein du conseil d'administration.
4. Trois membres désignés par l'assemblée générale sur proposition des membres adhérents statuant, le cas échéant, conformément au vote secret en droit communal.
5. La Province de Liège pourra également désigner deux administrateurs qui s'ajouteront aux administrateurs visés aux points 1. et 4.
6. La durée des mandats des membres du conseil d'administration correspond à la législature communale. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération ni jeton de présence ni avantages en nature. L'assemblée générale peut toutefois admettre le remboursement de frais réellement exposés pour l'association. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/10/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.

Au verso : Nom et signature

Réserve
 au
 Moniteur
 belge

Volet B - suite

2) Désignations statutaires

L'assemblée générale acte les démissions par l'effet du décret de Viviane DESSART, Maureen PAULISSEN, Mathieu LECLERCQ, Francis THEUNISSEN, Véronique FONTAINE, Nicolas KEUTGEN et Gaëlle GILLARD en qualité d'administrateurs.

L'assemblée générale désigne comme administrateurs:

- Viviane DESSART, présidente NN 52091029278, domiciliée Allée Verte, 8 à 4600 VISE
- Gaëlle GILLARD, NN 85091316829, domiciliée rue Sur le Bois, 25 à 4601 VISE (Argenteau)
- Mathieu LECLERCQ, NN 48020336978, domicilié rue de Lixhe, 26 à 4600 VISE (Lixhe)
- Francis THEUNISSEN, NN 57032621331, domicilié rue Hoignée, 8 à 4602 VISE (Cheratte)
- Véronique FONTAINE, NN 60120326830, domiciliée rue Forsterie, 9 à 4600 VISE (Richelle)

Observateurs :

- KEUTGEN Nicolas, NN73073026727, domicilié Allée des Pommiers, 11 à 4601 VISE (Argenteau)
- LENSEN Jean-Pierre, NN 53031127742, domicilié rue de Berneau, 11 à 4600 VISE
- KREUSCH Jean-Marie, NN49061600504, domicilié Allée des Pâquerettes, 3 à 4600 VISE
- LEHAEN Philippe, NN 61030231554, domicilié rue de Jupille, 40 à 4600 VISE

Signatures (avec les noms)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/10/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.

Au verso : Nom et signature